Adequity

ADEQUITY
RÉFÉRENCE PEA

- **FCP de droit français présentant un risque de perte en capital**
- **Durée d'investissement conseillée :** 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions**
- **Éligibilité :** PEA, comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le porteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à la performance de l'indice de référence des valeurs françaises, l'indice CAC 40® (ci-après l'Indice). Le remboursement du produit « Adequity Référence PEA » est conditionné à l'évolution de l'Indice CAC 40® dividendes non réinvestis (le porteur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 30%, le porteur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -30%, le porteur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,85%).

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Liquidative de Référence d'Adequity Référence PEA soit 100 euros (le 30 septembre 2013). Le montant remboursé et le taux de rendement actuariel annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente des parts avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement actuariel annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Le fonds Adequity Référence PEA peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Adequity Référence PEA et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. ***L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.***

AVANTAGES

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 7, on observe le niveau de l'indice CAC 40® (« Niveau annuel ») par rapport à son Niveau initial. Si la performance de l'Indice ainsi calculée est supérieure ou égale à +12%, le mécanisme de remboursement par anticipation est activé automatiquement. La valeur liquidative finale est alors égale à 100% de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription) majorée d'un gain de 6% par année(s) écoulée(s), cela pour chaque part détenue.
- Si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé à l'une des 7 dates de maturité anticipée, on observe à l'échéance des 8 ans le Niveau final de l'indice CAC 40® par rapport à son Niveau initial :

  - Si la performance de l'Indice ainsi calculée est comprise entre -30% et +12%, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain de 24%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 2,71%.

  - Si la performance de l'Indice ainsi calculée est supérieure à +12%, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain de 48%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,00%.

INCONVÉNIENTS

- Le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. À l'échéance de la formule, si l'Indice CAC 40® enregistre une baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau initial, le porteur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital. Les différents scénarios présentés dans le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) permettent d'illustrer le rendement du produit selon les évolutions de l'indice CAC 40®.
- Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 8 ans.
- Le porteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice CAC 40® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6% par année écoulée).
- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'Indice CAC 40®.
- Seuls les porteurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 30 septembre 2013 (inclus), et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.
- La valeur liquidative pourrait être réduite en cas de survenance de l'un des évènements prévus aux rubriques « Risques liés aux évolutions réglementaires », « Stratégie d'Investissement - Actifs de hors bilan (instruments dérivés) » et « Modalités de la Garantie » du prospectus. Le montant correspondant à cette baisse de la valeur liquidative ne serait alors pas couvert par le Garant à l'échéance du FCP et le porteur supporterait cette diminution de valeur liquidative.

DÉTAILS DU
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des années 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle[1], dès que la performance de l'Indice CAC 40® depuis la date de constatation initiale (le 30 septembre 2013) est **supérieure ou égale à +12%**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le porteur reçoit, à la date de remboursement anticipé[1] :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 6% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE

(Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,85%[2])

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, le 30 septembre 2021, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice CAC 40® depuis la date de constatation initiale (le 30 septembre 2013).

Cas défavorable : Si la performance est **inférieure à -30%,** le porteur reçoit, le 11 octobre 2021 :

LA VALEUR FINALE[2] DE L'INDICE[1]

DANS CE SCÉNARIO, LE PORTEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE

Cas médian : Si la performance est **inférieure à +12% mais supérieure ou égale à -30%**, le porteur reçoit, le 11 octobre 2021 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 3% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE (24%)

(Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 2,71%[1])

Cas favorable : Si la performance est **supérieure ou égale à +12%**, le porteur reçoit, le 11 octobre 2021 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 6% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE (48%)

(Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,00%[1])

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.
[2] La valeur finale de l'Indice CAC 40® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%

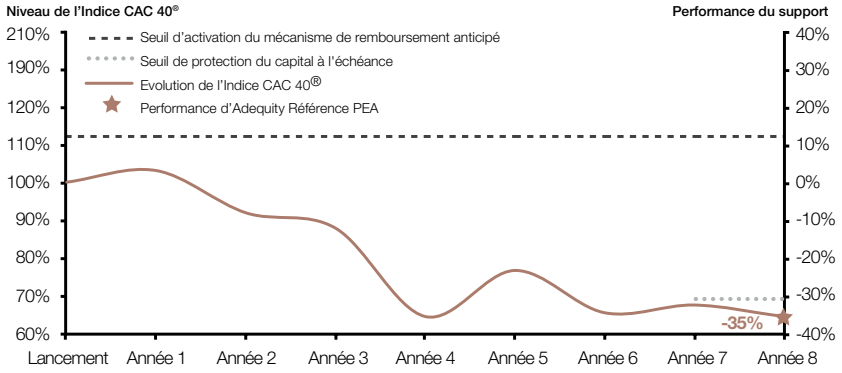

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%

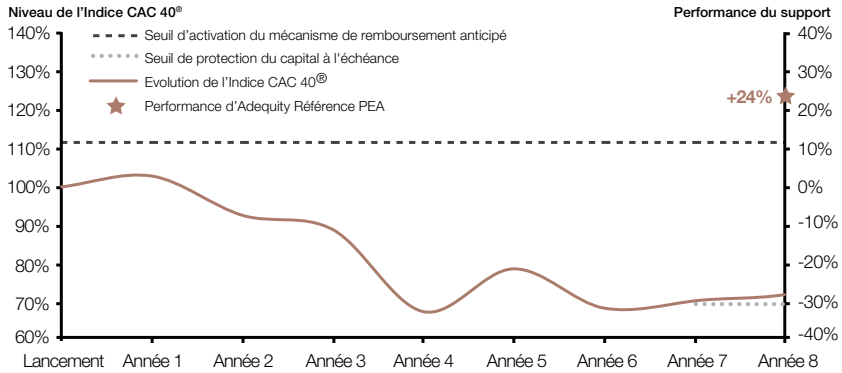

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

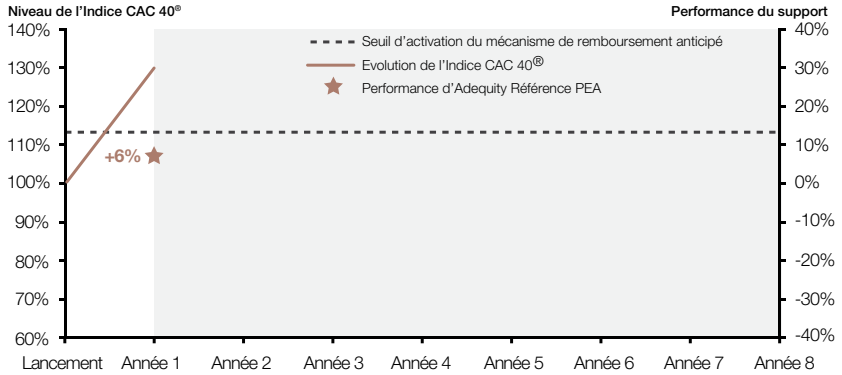

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice CAC 40® enregistre une performance de -35% depuis l'origine.
- Le porteur reçoit alors **la valeur finale de l'Indice, soit 65% de son capital initial[1].**
- Ce qui correspond à **un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -5,22%[1]. Le porteur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.**

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%

- À l'échéance des 8 ans, l'Indice CAC 40® enregistre une performance de -28% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -30%.
- Le porteur reçoit alors **l'intégralité de son capital initial plus un gain de 3% par année écoulée depuis l'origine (24%), soit 124%[1].**
- Ce qui correspond à **un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 2,71%[1].**

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

- À l'issue de la première année, l'Indice CAC 40® enregistre une performance supérieure à +12% depuis l'origine (+30%). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.**
- Le porteur reçoit alors **l'intégralité de son capital initial plus un gain de 6% par année écoulée depuis l'origine (6%), soit 106%**[1].
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,85%[1]. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie pas pleinement de la hausse de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

[1] Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

L'INDICE CAC 40® :
L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES VALEURS FRANCAISES

L'INDICE CAC 40®

L'Indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC 40®

Source : Bloomberg, au 18/03/2013.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC 40®

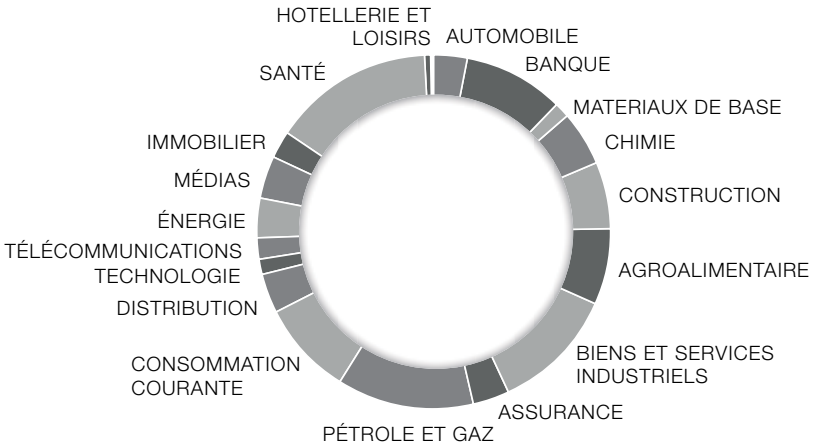

LÉGENDE

AUTOMOBILE	3,1%
BANQUE	9,3%
MATÉRIAUX DE BASE	1,5%
CHIMIE	5,0%
CONSTRUCTION	5,9%
AGROALIMENTAIRE	7,0%
BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	11,4%
ASSURANCE	3,5%
PÉTROLE ET GAZ	12,4%
CONSOMMATION COURANTE	8,7%
DISTRIBUTION	3,5%
TECHNOLOGIE	1,3%
TÉLÉCOMMUNICATIONS	2,1%
ENERGIE	3,7%
MEDIAS	3,9%
IMMOBILIER	2,4%
SANTÉ	14,7%
HOTELLERIE ET LOISIRS	0,7%

Source : Bloomberg, au 18/03/2013.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Classification AMF	Fonds à formule
Société de gestion	Lyxor International Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF, filiale du groupe Société Générale.
Dépositaire et conservateur	Société Générale
Commercialisateur	Société Générale sous la marque Adequity
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011471127
Code Eusipa	1260 – Express Certificates
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	PEA, comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation

Période de commercialisation	Entre le 15/05/2013 et le 30/09/2013, la Valeur Liquidative progressera régulièrement au taux annuel de 1% pour atteindre 100 Euros le 30/09/2013
Prix d'émission	99,62% de la Valeur Liquidative de Référence
Valeur Liquidative de Référence	100 Euros
Date de création et durée d'existence prévue	FCP créé le 15/05/2013 pour une durée d'environ 8 ans (hors cas de remboursement anticipé).
Montant minimum de souscription	100 Euros
Date d'échéance	11/10/2021
Date de constatation initiale	30/09/2013
Dates de constatations annuelles	30/09/2014 ; 30/09/2015 ; 30/09/2016 ; 02/10/2017 ; 01/10/2018 ; 30/09/2019 ; 30/09/2020 ; 30/09/2021
Dates de remboursement anticipé	09/10/2014 ; 09/10/2015 ; 11/10/2016 ; 11/10/2017 ; 10/10/2018 ; 09/10/2019 ; 09/10/2020
Sous-jacent	Indice CAC 40®

Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché.
Commission de souscription	4,5% maximum
Commission de rachat	Néant
Frais courants	3% maximum TTC
Règlement/Livraison	Euroclear France

PROFIL
DE RISQUE

Avertissement :
Le FCP ADEQUITY RÉFÉRENCE PEA est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant le 11 octobre 2021, (la date de maturité effective du FCP pouvant toutefois être le 09 octobre 2014, 09 octobre 2015, 11 octobre 2016, 11 octobre 2017, 10 octobre 2018, 09 octobre 2019 et 09 octobre 2020), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Risque de perte en capital :
Le capital investi n'est pas garanti. Le porteur est susceptible de perdre tout ou partie de son investissement initial.

Risques liés à la classification :
La classification du FCP le contraint à respecter précisément la formule. La formule de remboursement étant prédéterminée, le gérant ne peut pas prendre de décisions d'investissement autres que dans le but d'atteindre la formule, et cela indépendamment des nouvelles anticipations d'évolution de marché.

Risques liés aux caractéristiques de la formule :
Le porteur s'expose au travers du FCP à des risques liés aux caractéristiques de la formule qui présente les inconvénients suivants :

- Le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

- À l'échéance de la formule, si l'Indice CAC 40™enregistre une baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau initial, le porteur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital. Les différents scénarios présentés dans le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) permettent d'illustrer le rendement du produit selon les évolutions de l'indice CAC 40™

- Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 8 ans.

- Le porteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice CAC 40™ du fait du mécanisme de plafonnement des gains (6% par année écoulée).

- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'Indice CAC 40™.

- Seuls les porteurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 30 septembre 2013 (incluse), et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.

Risques de marché :
En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (à la date de maturité effective), la valeur liquidative est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse.
La durée de la formule étant de 8 ans, les porteurs de parts du FCP doivent considérer leur investissement comme un investissement sur 8 ans et s'assurer que cette durée d'investissement convient à leur besoin et à leur position financière.

Risques de contrepartie :
Le FCP est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme («IFT») négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du FCP par contrepartie.
En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le FCP mettra alors tout en œuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.
La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du FCP à atteindre son objectif de gestion.

Risques liés aux évolutions réglementaires :
En cas de changement des textes législatifs et réglementaires en vigueur en France ou à l'étranger, de leur interprétation par la jurisprudence et/ou par l'administration des Etats concernés, ou de l'entrée en vigueur de nouveaux textes législatifs ou réglementaires applicables au FCP et/ou aux actifs détenus par le FCP, qui interviendrait le cas échéant, de manière rétroactive, après la date d'agrément du FCP, et qui entraînerait un impôt, une taxe ou une autre charge financière supplémentaire (comme une taxe sur les transactions financières par exemple), dont serait redevable le FCP et/ou affectant la valeur des actifs détenus par le FCP, la valeur liquidative du FCP sera réduite du ou des montants correspondant à cet impôt, cette taxe et/ou cette charge financière.

Adequity

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques.

Disponibilité de la documentation du produit – Facteurs de risque : Société Générale et Lyxor recommandent aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur du produit. Le prospectus et le Document d'information clé pour l'investisseur sont disponibles sur les sites de Lyxor (www.lyxor.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide

Ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit : Lyxor se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Avertissement relatif à l'Indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « CAC 40® » et « CAC® » sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale et Lyxor n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy
92987 Paris – La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité Contrôle Prudentiel

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Réalisation : NSL Studio | www.nslstudio.com (121227) Réf. : XXXXXX